dioxyde de carbone

Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

1. Identification du produit et de l'entreprise				
Nom du produit :	Mélange d'oxyde d'éthylène et de dioxyde de carbone	Appellation commerciale : Mélange d'oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone		
Usage du produit :	Nombreux			
Nom chimique :	Sans objet.	Synonymes :	Mélange stérilisant	
Formule chimique :	Mélange d'oxyde d'éthylène et de dioxyde de carbone dioxide	Famille chimique :	Sans objet.	
N° de téléphone :	Urgence: * 1 800 363-0042	Fournisseur /Fabricant :	Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2	
		N° de téléphone : N° de télécopieur :	(905) 803-1600 (905) 803-1682	

^{*} Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

2. Composition et renseignements sur les ingrédients					
INGRÉDIENTS	% (VOL)	Numéro de CAS	LD ₅₀ (Espèces & voies)	LC ₅₀ (Rat, 4 h)	TLV-TWA (ACGIH)
Oxyde d'éthylène Dioxyde de carbone	1 – 9 91 - 99	75-21-8 124-38-9	72 mg/kg Non disponible	1 462 ppm Non disponible	1 ppm 5 000 ppm

3. Identification des risques

DANGER!

Vue d'ensemble des urgences

Cause le cancer et l'infertilité. Toxique, liquide et gaz sous pression. Cause des brûlures aux yeux et à la peau. Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer des lésions du système nerveux central et des cataractes. À l'état liquide, ce produit peut causer des gelures. Peut causer des vertiges et la somnolence. Les symptômes peuvent être retardés. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome. L'oxyde d'éthylène est extrêmement réactif.

VOIES D'EXPOSITION: Absorption cutanée. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Mélange d'oxyde d'éthylène et de N° F-4704-D Nom du produit : Date: 15-OCT-2013

dioxyde de carbone

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGUË):

INHALATION: Asphyxiant. Des concentrations modérées peuvent causer des maux de tête, des vertiges, de la

> somnolence, des brûlures au nez et à la gorge, l'excita tion, une respiration rapide, une salivation excessive, des vomissements et une perte de conscience. Le manque d'oxygène peut causer la mort. Cause une irritation des voies respiratoires. Selon le degré d'exposition, il peut v avoir des picotements dans le nez et la gorge, toux, douleurs thoraciques, maux de tête, nausées, vomissements, diarrhées, faiblesses, étourdissements, somnolence cyanose, manque de coordination, convulsions et coma. Peut causer des lésions pulmonaires et un oedème lent à se

manifester.

CONTACT AVEC LA PEAU : La phase liquide ou les mélanges avec de l'eau peuvent causer un érythème local, un oedème et la

formation de vésicules. Il peut y avoir un stade dormant de plusieurs heures avant que ces signes ne se manifestent. À l'état liquide, ce produit peut causer des gelures.

ABSORPTION CUTANÉE: Un contact prolongé avec la peau est peu probable, mais peut causer des maux de tête, des

vertiges, des nausées et des vomissements. Une solution diluée peut être absorbée par la peau et

causée des brûlures chimiques.

INGESTION: Voie d'exposition très peu probable. Peut causer des irritations sévères de la bouche et de la gorge,

des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, une perte de conscience et le coma.

Le liquide peut causer des gelures aux lèvres et à la bouche.

CONTACT AVEC LES YEUX : À l'état liquide, ce produit peut causer de sévères lésions de la cornée. Irritation modérée causée

par de fortes concentrations de vapeur.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHR ONIQUE):

Oxyde d'éthylène: Un eczéma de contact allergique peut se produire sur une petite partie des travailleurs exposés. Un certain nombre de rapports portant sur des expositions répétées à des concentrations élevées d'oxyde d'éthylène décrivent des effets neurotoxiques périphériques et, dans certains cas, des signes de toxicité du système nerveux. Dans la plupart des cas, on a constaté une nette amélioration après avoir soustrait la victime à l'exposition. Quelques cas de formation de cataractes a yant accru le nombre d'avortement; les constatations de laboratoire indiquent que si des effets nocifs de reproduction sont produits par l'oxyde d'éthylène, ceux-ci ne se produisent qu'à la suite d'expositions à de fortes concentrations. Plusieurs études sur des travailleurs exposés à l'oxyde d'éthylène ont montré une fréquence accrue d'aberrations chromosomiques et d'échanges de chromatides sœurs. La pertinence de ces effets sur l'évaluation des risques pour la santé humaine est actuellement indéterminée. OSHA considère que l'oxyde d'éthylène peut, à des niveaux excessifs, constituer un danger pour la reproduction et produire des effets mutagènes, génotoxiques, neurologiques, et de sensibilisation.

Dioxyde de carbone : Aucun effet prévu.

AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION:

Oxyde d'éthylène: Peut causer des cataractes.

Dioxyde de carbone : Lésions aux cellules ganglionnaires de la rétine et du système nerveux central.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION:

La toxicologie disponible et les propriétés physiques et chimiques du produit laissent supposer que la surexposition ne risque guère d'aggraver les conditions médicales existantes.

DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :

Oxyde d'éthylène : Il a été démontré à l'aide d'une batterie de tests que l'oxyde d'éthylène peut produire des effets mutagènes et cytogènes. Les animaux exposés aux vapeurs d'oxyde d'éthylène durant plus de deux ans ont montré une proportion accrue de certaines tumeurs malignes par rapport à ceux non exposés.

Chez les humains, des cas de leucémie et de cancers de l'estomac ont été rapportés par un groupe de chercheurs qui ont combiné les résultats de trois installations suédoises produisant ou utilisant de l'oxyde d'éthyl ène parmi d'autres substances. En se basant sur des données expérimentales, on croit que l'oxyde d'éthylène doit être traité comme étant cancérogène pour les humains. Des études de laboratoires sur des souris ont montré q'une exposition aiguë aux vapeurs d'oxyde d'éthylène à des concentrations supérieures à 30 ppm et plus provoque des lésions testiculaires telles que mises en évidence par une augmentation des cas de décès embryonnaires reliés aux concentrations à la suite de l'accouplement de mâles exposé s à des femelles non exposées (Test du gène létal dominant). Une étude de la NISOH sur les travailleurs exposés à des gaz stérilisants a révélé des taux élevés de cancer du sang chez les hommes et du cancer des seins chez les femmes. Les risques sont acc rus à haute concentration, selon le niveau d'exposition et le nombre d'années d'exposition. Les recherches n'ont montré aucun risque élevé de cancer ni de maladie pour les travailleurs exposés à des gaz stérilisants par rapport à la population des États -Unis en général.

Une étude menée sur le développement de rats exposés à 225, 125 ou 50 ppm de vapeurs d'oxyde d'éthylène a montré une toxicité maternelle à 225 ppm et à 125 ppm. On a observé une toxicité foetale ainsi qu'un poids foetal inférieur à la nor male à toutes les concentrations, ainsi qu'une incidence accrue de variations squelettiques à 225 cas d'embryotoxicité et de malformation. Une étude sur la reproduction étalée sur deux générations de rats exposés à des vapeurs d'oxyde d'éthylène à raison de 6 heures par jour, 5 jours par semaine, a montré une toxicité parentale à 33 et 100 ppm. Les pertes de postimplantation avec réduction du nombre de rat par

dioxyde de carbone

portée et du poids de la descendance étaient présents à 33 et 100 ppm. La concentration ne prod uisant aucun effet nocif chez les adultes, les descendants et sur la reproduction était de 10 ppm.

Dioxyde de carbone : Une étude indépendante a révélé une augmentation des troubles cardiaques de rats exposés à une teneur de 6 % de dioxyde de carbone dans l'air pendant 24 heures à différents stades de la gestation. Il n'y a aucune preuve à l'effet que le dioxyde de carbone soit tétratogénique chez l'humain.

CANCÉROGÉNICITÉ:

Oxyde d'éthylène: L'OSHA considère l'oxyde d'éthylène comme étant cancérogène et causant des problèmes de reproduction chez l'humain. Le CIRC lui donne la Classification 1 « Cancérogène chez l'humain ». Le NTP le classe comme étant cancérogène pour l'humain

4. Premiers soins

INHALATION:

Transporter la victime à l'air fra is. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, on peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU:

Rincer immédiatement les régions touchées à l'eau pendant au moins 15 minutes et enlever les vêtements et les souliers contaminés. Laver avec du savon et de l'eau. Lors d'une exposition au liquide, réchauffer immédiatement les gelures avec de l'eau tiède dont la température n'excède pas 41 °C (105 °F). Pour les expositions massives, enlever les vêtements en prenant une douche à l'eau tiède. Appeler un médecin. Aérer, laver et nettoyer les vêtements contaminés. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures en cuir.

INGESTION:

Boire deux verres d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin. Appeler un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin, un ophtalmologiste de préférence.

NOTES AU MÉDECIN:

IMPORTANT: Dans tous les cas d'exposition, consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime ou à un centre anti-poison immédiatement.

(1) L'exposition à l'oxyde d'éthylène peut provoquer des vomissements graves et réfractaires nécessitant l'utilisation d'antiémétiques par voie intraveineuse. (2) L'exposition prolongée à de fortes concentrations de vapeurs peut provoquer un oedème pulmonaire après un stade silencieux de plusieurs heures. De plus, les lésions aux voies respiratoires causées par l'oxyde d'éthylène peuvent prédisposer au développement d'une infection respiratoire secondaire. Les personnes exposées à des concentrations modérément élevées de vapeurs d'oxyde d'éthylène devraient être gardées sous observation. (3) La contamination de la peau se manifeste par une irritation suivie à retardement par des ampoules. (4) Introduit directement dans les vaisseaux sanguins, l'oxyde d'éthylène peut agir comme un haptène et entraîner des réactions anaphylactoïdes plus ou moins graves. Des réactions ont été remarquées a u cours d'hémodialyses et de plasmaphérèses à cause de la désorption de l'oxyde d'éthylène par l'équipement stérilisé. Il semble y avoir un rapprochement étroit à établir avec la présence d'anticorps IgE à des conjugués albumine/oxyde d'éthylène.

5. Mesures de lutte contre l'incendie SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS? INFLAMMABLE: Non Sans objet Sans objet Non disponible POINT D'ÉCLAIR: **TEMPÉRATURE** (Méthode d'essai) **D'AUTOINFLAMMATION:** 3 % 100 % (oxyde d'éthylène) **SEUIL** SEUIL LIMITES D'INFLAMMABILITÉ **MAXIMAL:** DANS L'AIR, % en volume : MINIMAL:

MOYENS D'EXTINCTION:

Sans objet.

TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXTINCTION:

DANGER!

Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Refroidir immédiatement les contenants par pulvérisation abondante d'eau, du plus loin possible, en évitant d'éteindre les flammes. Enlever la source d'allumage s'il n'y a pas de danger. Si les flammes sont éteintes par inadvertance, il peut se produire une réinflammation explosive; dans ce cas, les mesures appropriées doivent être entreprises (évacuation totale). User d'une extrême prudence pour revenir sur les lieux. Porter des appareils respiratoires autonomes. Couper l'alimentation en gaz si

dioxyde de carbone

cela ne présente aucun danger, tout en continuant de pulvériser de l'eau. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger. Laisser le feu s'éteindre de lui-même.

RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:

La chaleur de l'incendie peut augmenter la pression dans I a bouteille et la faire éclater. Ne pas éteindre les flammes pour éviter une réinflammation explosive. Des vapeurs inflammables d'oxyde d'éthylène pure peuvent se propager à partir de la fuite. Des vapeurs explosives peuvent persister dans l'atmosphère. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52 °C (environ 125 °F). Les vapeurs qui se d'égagent peuvent voyager ou être déplacées par les courants d'air et être enflammées par les lampes-témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, des chaufferettes, l'équipement électrique, des décharges électriques ou des sources d'inflammation éloignées du point de manutention du produit. La plupart des contenants sont dotés d'un dispositif de sécurité conçu pour évacuer le contenu s'il y a exposition à des températures élevées.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :

Ces produits sont des oxydes de carbone (CO, CO₂).

SENSIBILITÉ AUX CHOCS:

Éviter de heurter les contenants.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :

Possible, grouper les bouteilles.

6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT OU DE DÉVERSEMENT :

DANGER!

Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser des appareils respiratoires autonomes à la pression recommandée et des vêtements appropriés. Enlever les sources d'inflammation si cela ne p résente aucun danger. Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où se trouve la fuite ou transporter le contenant qui fuit dans un endroit bien aéré. Le gaz inflammable peut se propager à partir de la fuite. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

Empêcher les résidus de contaminer les environs. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Au besoin, appeler votre fournisseur local pour obtenir de l'aide.

7. Manutention et entreposage

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :

Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Entreposer les bouteilles à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être frappées. Vis ser fermement à la main le capuchon protecteur du robinet. Installer des affiches «Défense de fumer ou d'utiliser une flamme nue» dans les zones d'entreposage et d'utilisation. Il ne doit y avoir aucune source d'inflammation. L'utilisation d'un équipement électrique antidéflagrant est obligatoire. Les zones d'entreposage doivent être conformes aux codes nationaux d'électricité pour les endroits dangereux de la Classe 1. Entreposer dans un endroit où la température n'excède pas 52 °C (125 °F). Entreposer les bouteilles pleines et les bouteilles vides dans des lieux distincts. Pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant une période prolongée, recourir à un système de gestion des stocks «premier arrivé, premier sorti».

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. L'utilisation d'un équipement électrique antiétin celant et antidéflagrant est obligatoire. Vérifier les fuites avec une eau savonneuse, ne jamais utiliser une flamme. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex. une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur.

Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage et la manutention, se reporter au dépliant P -1 de la Compressed Gas Association (CGA) intitulé « Safe Handling of Compressed Gases in Containers », disponible auprès de la CGA. Se reporter à la Section 16 pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone, et pour obtenir une liste des autres publications offertes.

dioxyde de carbone

AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION. D'ENTREP OSAGE ET D'UTILISATION:

Gaz haute pression. N'utiliser que dans un circuit fermé. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. N'utiliser que des outils antiétincellants et de l'équipement antidéflagrant. Garder à bonne distance de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Gaz pouvant causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène. Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Fermer le robinet après chaque utilis ation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. Éviter toute inversion de débit. Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Installer un clapet de non-retour ou autre dispositif de protection sur toute canalisa tion ou conduite reliée à la bouteille. Ne jamais travailler sur un circuit sous pression. En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.

8. Contrôles techniques lors de l'exposition / Protection individuelle

	V	ENTILATION LOCAL		ation local antidéflagrant est acceptable.	Voi
	n.	IÉCANIQUE (générale	la section SPÉCIALE		
	IV	IECANIQUE (generale	Voir la section SPÉCI	AI F	
		SPÉCIAL		circuit fermé. La ventilation doit être cor	nçue
			de manière à ce que	personne ne soit exposé à des	•
				e d'éthylène supérieures au seuil de	
		ALITDE	concentration de 1 pp S :Voir la section SPÉCI		
		AUTRE	5. Voli la section SPECI	ALE.	
	PROTE	ECTION INDIVIDUELLI	E:		
	PROTEC	CTION RESPIRATOIRI	E:Porter des appareils r	espiratoires pour les vapeurs ou alimenté	és
			avec de l'air pour les	ravaux dans des espaces clos ou dans d	
				e de ventilation ou l'aération ne sont pas	
				le taux d'exposition sous le seuil de Choisir en conformité avec les directives	o.t
			règlements provincia		еι
			. Januario provincial		
				onction de la norme CSA Z94.4 courante	
				tilisation des appareils respiratoires». Le	
			appareils respiratoires NIOSH.	s doivent être co nformes à la MSHA et la	l
	PRO [*]	TECTION DE LA PEAU		es gants ont une durée de vie utile d'env	riron
			30 à 60 minutes après	s contact avec l'oxyde d'éthylène liquide.	
	PR	OTECTION DES YEU	X:Porter des lunettes	de sécurité lors de la manu tention de	es
			bouteilles.		
			Chaisir an canformitá	avec la narma CSA 704 2 courante «Dr	04004
				avec la norme CSA Z94.3 courante, «Pro our l'industrie», et les directives et règlem	
			provinciaux.	our rindustries, stries anositios et regioni	
	Al	JTRES PROTECTIONS	S:Chaussures avec sup	port métatarsien pour la manutention des	3
				s de protection, au besoin. Le pantalon s	sans
				à l'extérieur des chaussures. Choisir en	
				rme courante Z195 de la CSA, «Chaussu c les directives et règlements locaux ou	ıres
			provinciaux en vigueu		
		9. Propriétés phy	vsiques et chimiques		
		DOINT DE	-112,6 °C (-170,7 °F) selon		
TAT PHYSIQUE :	Gaz	POINT DE CONGÉLATION :	les données suivantes : Oxyde d'éthylène	pH: Acide	
OINT D'ÉBULLITION :	Non disponible	TENSION DE VAPEUR :	675 - 750 psi	POIDS MOLÉCULAIRE : Sans objet	
ENSITÉ RELATIVE :	Poids moyen : 1,52		. Appréciable		
au = 1	i dias mayeri . 1,02	SOLUBILITÉ DANS L'EAU	. Appreciable		

dioxyde de carbone

DENSITÉ RELATIVE : VAPEUR (air = 1)	Non disponible	VITESSE D'ÉVAPORATION (Acétate >1 (Oxyde d'éthylène) butylique = 1) :	COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR :		MATIÈRES VOLATILES 100 % % EN VOLUME :	SEUIL D'ODEUR :	Non disponible

APPARENCE ET ODEUR : Incolore. Odeur : Odeur d'éther.

10. Stabilité et réactivité		
STABILITÉ :	Stable.	
CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE :	L'oxyde d'éthylène pur se décomposera violemment s'il est exposé à des températures assez élevées, communément acceptées comme étant supérieures à 560°C à la pression atmosphérique. Cette température peut varier en fonction du temps, de la pression et de l'état du système. La température nécessaire pour la décomposition diminue à mesure que la pression et les rapports volume à surface augmentent. L'oxyde d'éthylène est stable dans des conditions normales de température et de pression, ainsi que d'utilisation, de manutention et d'entreposage.	
INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter) :	Agents comburants, mercaptans, métaux alc alins, métaux alcalinoterreux, alcools, acétyles de métal, chrome, titane au -dessus de 550°C et uranium au-dessus de 750°C.	
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	La décomposition thermique et la combustion produisent du monoxyde de carbone et du dioxyd e de carbone.	
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Oui.	
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Des traces de polymères peuvent exister à des conditions normales de température, de pression, etc. Cependant, l'oxyde d'éthylène se polymérisera violemment s'il est contaminé ave c des alcalis aqueux, des aminés, des acides minéraux, des chlorures de métaux et des oxydes de métaux. Éviter le contact du produit entreposé avec une source de chaleur ou d'allumage.	

11. Renseignements toxicologiques

Voir la Section 3.

Composant du dioxyde de carbone : Le dioxyde de carbone est un asphyxiant. Initialement, il stimule la respiration, puis provoque ensuite une dépression respiratoire. Une forte concentration entraîne une narcose. Chez l'être humain, les symptômes rencontrés sont les suivants :

EFFETS:	CONCENTRATION DE CO ₂ :
Le rythme respiratoire augmente légèrement.	1 %
Le rythme respiratoire est supérieur de 50 % au rythme normal. Une exposition prolongée peut causer des maux de tête et de la fatique.	2 %
La respiration est deux fois rapide et devient laborieuse. Léger effet narcotique. Diminution de l'ouïe, maux de tête, augmentation de la pression sanguine et du rythme cardiaque.	3 %
Respiration environ quatre fois plus rapide que la normale; les symptômes d'intoxication deviennent apparents et la victime peut souffrir d'une légère asphyxie.	4 - 5 %
Odeur caractéristique prononcée et perceptible. Respiration très laborieuse, maux de tête, déficience visuelle et bourdonnement. La faculté de jugement peut être affectée, suivie quelques minutes	5 - 10 %
plus tard d'une perte de conscience. La perte de conscience survient plus rapidement lorsque la concentration est supérieure à 10 %. Une exposition prolongée à une forte concentration peut provoquer la mort pa r asphyxie.	10 - 100 %

dioxyde de carbone

12. Renseignements écologiques

Aucun effet nocif prévu sur l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme un produit chimique de Classe II ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone. Ce produit n'est pas co nsidéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD.

13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS: Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

14. Renseignements relatifs à l'expédition

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO: Oxyde d'éthylène et de dioxyde de carbone en mélange (contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène)

CLASSE DE CLASS 2.2 : Gaz **DANGER:** ininflammable, non-

corrosif et non-toxique.

N° D'IDENTIFICATION: UN1952

QUANTITÉ DE PRODUIT À

Tout quantité qui pourrait présenter un risque pour DÉCLARER (QPD): la sécurité publique ou tout reiet durant 10 minutes

ou plus.

ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION: Gaz ininflammable, non-corrosif et non toxique

Gaz ininflammable, non-corrosif et non toxique PLAQUE (si exigée):

CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION:

Les bouteilles doivent être transportées de facon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisate urs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéral, provinciaux et locaux qui s'appliquent.

Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS). LIS (Canada)

SIMDUT (Canada) Classe A: Gaz comprimé

CLASSE D-1A: Matière causant des effets toxiques graves et immédiats (TRÈS TOXIQUE).

CLASSE D-2A: Matière causant des effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). CLASSE D-2B: Matière causant des effets toxiques (TOXIQUE).

CLASSE F: Matériel hautement réactif.

Réglementations Internationales

Listes internationales

EINECS Non disponible.

DSCL (CEE) R20 - Nocif par inhalation.

R45- Peut causer le cancer.

R-46 – Peut entraîner des maladies génétiques héréditaires.

R60- Peut entraîner l'infertilité. Aucun produit n'a été trouvé.

16. Autres renseignements

MÉLANGES:

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et cr éer d'autres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini. Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

dioxyde de carbone

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES:

CLASSIFICATIONS HMIS:

SANTÉ 3*
INFLAMMABILITÉ 0
DANGER PHYSIQUE 3

* Un astérisque utilisé conjointement avec les cotes d'évaluation des risques du SIMDUT indique un danger sur le plan de la reproduction et de la cancérogénicité.

RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA:

VISSÉ : CGA-350
À FILETS : Sans objet.

RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ : Sans objet.

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V -1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité gratuite dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221, Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151-2923, téléphone (703) 788-2700, télécopieur (703) 961-1831, site Internet : www.cganet.com.

AV-1 Safe Handling and Storage of Compressed Gas

G-6 Carbon Dioxide

G-6.1 Standard for Low Pressure Carbon Dioxide Systems at Customer Sit es

G-6.2 Commodity Specification for Carbon Dioxide

P-1 Safe Handling of Compressed Gases in Containers

P-14 Accident Prevention in Oxygen-Rich, Oxygen-Deficient Atmospheres

SB-2 Oxygen-Deficient Atmospheres

V-1 Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections

V-7 Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures

--- Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

Pour de plus amples renseignements sur chaque composant, se reporter à la FTSS du prod uit pur.

Les renseignements fournis dans la présente FTSS proviennent de sources techniques utilisant le système de FTSS Chemmate Mixture et de la FTSS du produit pur de chaque composant. Ces mélanges n'ont pas fait l'objet d'essais quant à leurs propriét és chimiques ou physiques ou à leurs effets sur la santé.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS

DATE: 15-Oct-2013

SERVICE : Services de la sécurité et de l'environnement

N° DE TÉLÉPHONE : (905) 803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci -dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

dioxyde de carbone

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de Praxair Canada Inc.

Les autres marques de commerce employées dans le présent document sont des marques de commerce ou déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.

Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (Ontario) L5B 1M2